

HONORAIRES DE L'AGENCE

LOCAUX A USAGE D'HABITATION

Les honoraires de l'agence sont de
7% du montant du bien
avec un minimum de 6000€.

La rémunération sera à la charge du vendeur
sauf convention expresse différente stipulée
dans les pièces écrites.

Le montant de la TVA est inclus au taux de 20%,
aucune commission n'est due
avant la conclusion réelle de la transaction.